Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds (le "Fonds"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé aux investisseurs de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Credit Suisse (Lux) Italy Equity Fund,
un compartiment de CS Investment Funds 2

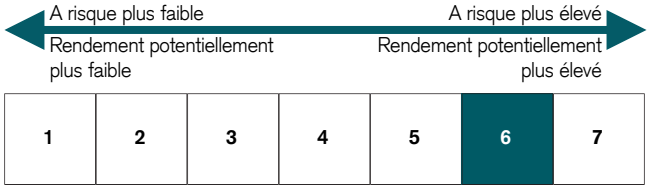
Catégorie d'actions	IBP
ISIN	LU2101409212
Société de gestion	Credit Suisse Fund Management S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans des actions et des titres assimilés à des actions d'émetteurs domiciliés en Italie ou menant la majorité de leurs activités commerciales dans ce pays. Ce compartiment vise à surperformer le rendement de l'indice de référence MSCI Italy 10/40 (NR). Le compartiment est géré activement. L'indice de référence sert de point de référence pour la construction du portefeuille et pour la définition des contraintes de risque, et/ou à des fins de calcul de la commission de performance. La majeure partie des droits de participation du compartiment reflèteront les composantes ou les pondérations de l'indice de référence. Le gestionnaire d'investissement pourra, à sa discrétion, surpondérer ou sous-pondérer dans une certaine mesure certaines composantes de l'indice de référence et investir dans une moindre mesure dans des sociétés ou des secteurs qui ne figurent pas dans l'indice de référence afin de tirer parti d'opportunités de placement spécifiques. Par conséquent, la performance du compartiment est susceptible de s'écarter de façon limitée de celle de l'indice de référence. Les parts du fonds sont considérées comme des placements qualifiés en «Piani Individuali di Risparmio a lungo termine» (PIR) conformément à la loi sur le budget italienne de 2017 (loi n°. 232 du 11 décembre 2016), la loi sur le budget italienne de 2019 (loi n° 145 du 30 décembre 2018) et la loi sur le budget italienne de 2020 (loi n° 160 du 27 décembre 2019). Le fonds investit au moins 70% du portefeuille (ci-après «le ratio PIR») en instruments financiers (actions et instruments du marché monétaire) qui peuvent être ou ne pas être négociés sur un marché réglementé ou un système de négoce multilatéral, émis par ou conclus avec des sociétés situées en Italie ou dans un État membre de l'UE ou dans un pays faisant partie de l'Espace économique européen et ayant un établissement permanent en Italie. Le ratio PIR doit être investi pour au moins 25% de la valeur totale dans des instruments financiers de sociétés autres que celles incluses dans l'indice FTSE MIB de la Bourse italienne ou des indices équivalents d'autres marchés réglementés; le ratio PIR doit être investi pour au moins 5% supplémentaires de la valeur totale dans des instruments financiers de sociétés autres que celles incluses dans les indices FTSE MIB et FTSE Mid Caps de la Bourse italienne ou des indices équivalents d'autres marchés réglementés. L'investisseur peut acheter ou vendre des parts du fonds quotidiennement, comme défini dans le prospectus. Cette classe de parts ne verse pas de distributions. Le fonds supporte les frais usuels de courtage et de banque dus pour les opérations portant sur les valeurs du portefeuille. Ces frais ne sont pas mentionnés dans le chapitre «Frais» du présent document.

Profil de risque et de rendement

Profil de risque



Le profil de risque et de rémunération du fonds reflète les variations de valeur des placements dans ce fonds qui auraient pu survenir au cours des cinq dernières années. Ces variations ont été calculées sur la base de données de performances simulées dans le cas d'historique manquant. L'appréciation du risque du fonds est susceptible de changer à l'avenir. Veuillez noter que la possibilité de réaliser des bénéfices plus élevés implique généralement un risque de pertes également plus important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque.

Pourquoi le Fonds est-il classé dans cette catégorie?

Les cours des actions reflètent en premier lieu les perspectives attendues d'une entreprise telles qu'estimées par les acteurs du marché. Les anticipations tendent à fluctuer plus fortement en période de hausse de l'incertitude. L'application du Swing Pricing au fonds a également des répercussions sur son profil de risque et de rendement.

Existe-t-il d'autres risques particuliers?

Le profil de risque et de rendement ne reflète pas les risques auxquels le fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements sans rapport avec ce que le fonds a pu connaître dans un passé récent. Cela comprend notamment les risques suivants, rares mais susceptibles d'avoir un impact important.

- Risque de crédit: les émetteurs des actifs détenus par le Fonds peuvent ne pas verser de revenus ou ne pas rembourser le capital à l'échéance. Les investissements du Fonds comportent un faible risque de crédit.
- Risque de liquidité: les actifs ne peuvent pas nécessairement être vendus à un coût limité dans un laps de temps suffisamment court. Cependant, les investissements du Fonds devraient présenter une bonne liquidité d'une manière générale.
- Risque opérationnel: des processus inadéquats, des erreurs techniques et des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes.
- Risques politiques et juridiques: les placements sont exposés aux changements de normes et de lois du pays où ils sont effectués. Cela comprend les restrictions sur la convertibilité des monnaies, le prélèvement d'impôts et la réalisation de contrôles sur les transactions, les limites des droits de propriété, ainsi que d'autres risques juridiques.
- Risques en matière de durabilité: Les risques en matière de durabilité sont des conditions ou des événements environnementaux, sociaux ou de gouvernance qui peuvent avoir un impact négatif important sur le rendement, compte tenu du secteur, de la branche et de l'exposition de la société.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Sans objet
Commission de conversion	1.50%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'investisseur avant l'investissement ou avant le versement du produit du placement.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0.76%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% du rendement excédentaire que la VNI réalise par rapport au high watermark

Les frais dus par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Pour obtenir des informations détaillées sur les frais, les investisseurs doivent consulter les chapitres «CS Investment Funds 2 – Récapitulatif des catégories d'actions» et «Frais et taxes» du prospectus, qui est disponible sur www.credit-suisse.com.

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Les investisseurs peuvent obtenir le montant des frais effectivement appliqués auprès de leur conseiller financier ou du distributeur.

Les données relatives aux **frais courants** reposent sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 mai 2021. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils ne comprennent pas la commission de performance ni les frais de transactions du portefeuille, mais ils incluent les frais d'entrée et/ou de sortie que le Fonds doit payer à l'achat ou à la vente d'actions/de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Lorsque la valeur nette d'inventaire du fonds (Net Asset Value, NAV) dépasse une valeur prédéfinie et que les conditions supplémentaires stipulées dans le prospectus sont remplies, la société de gestion a droit à une **commission de performance**. Une commission de performance, calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire non ajustée, peut être facturée et payée, même si, à la fin de période de référence, la VNI non ajustée de la classe d'actions/de parts concernée est inférieure à la VNI mesurée au début de la période de référence. Il peut aussi y avoir des circonstances dans lesquelles une commission de performance sera facturée aux investisseurs qui sortent du fonds pendant la période de référence quand bien même la VNI non ajustée au moment du rachat des actions/parts est inférieure à la VNI non ajustée calculée le jour de la souscription. De plus amples informations sur les frais et les commissions figurent au chapitre 9 du prospectus du fonds disponible sur www.credit-suisse.com.

La méthode du «single swing pricing» (SSP) est utilisée pour déterminer le prix d'émission et de rachat du fonds. Pour de plus amples informations sur l'implication du SSP, les investisseurs doivent consulter le chapitre «Valeur nette d'inventaire» du prospectus, qui est disponible sur www.credit-suisse.com.

Performances passées

Exclusion de la responsabilité concernant la performance

Veuillez noter que la performance passée ne constitue pas une indication fiable des résultats futurs. La performance du fonds ne suit pas celle de l'indice.

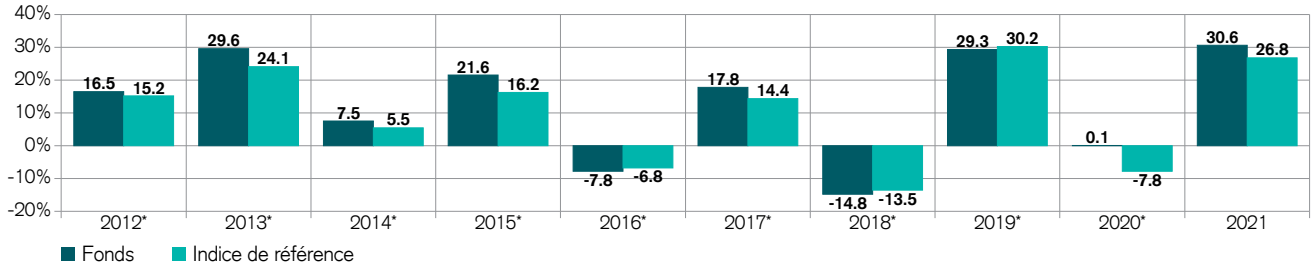
Frais et commissions

Le graphique présente la performance du Fonds fondée sur l'évolution en pourcentage de la valeur nette d'inventaire d'un exercice sur l'autre dans la monnaie de classe d'actions.

Le calcul de la performance passée inclut les frais courants du Fonds. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul de la performance passée.

Date de lancement et monnaie du Fonds

Le Fonds a été lancé le 16 juillet 2020.
La catégorie d'actions a été lancée le 16 juillet 2020.
La monnaie de référence du Fonds est le EUR.
La monnaie de la catégorie d'actions est le EUR.
La performance passée a été calculée en EUR.



* Durant cette période de référence, le Fonds présentait d'autres caractéristiques et la performance a été réalisée dans des conditions qui ne sont aujourd'hui plus les mêmes. Fusion au 17 juillet 2020

Informations Pratiques

Dépositaire

Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Luxembourg

Autres informations

De plus amples informations sur CS Investment Funds 2, le prospectus du Fonds ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels en langue anglaise peuvent être obtenus gratuitement, auprès de Credit Suisse Fund Management S.A., Luxembourg, des distributeurs désignés ou par internet sur www.credit-suisse.com. Ce document d'information clé pour l'investisseur concerne un compartiment de CS Investment Funds 2. Le prospectus ainsi que les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds à compartiments. Les actifs et les dettes des différents compartiments représentent des patrimoines distincts. Cela signifie qu'aucun compartiment ne répond sur ses actifs des dettes d'un autre compartiment au sein du fonds à compartiments.
Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société d'administration, y compris, sans toutefois s'y limiter, une description du calcul des rémunérations et des avantages, sont disponibles en lignes sur www.credit-suisse.com ou directement en cliquant sur le lien suivant: https://www.credit-suisse.com/media/assets/about-us/docs/our-company/our-governance/compensation-policy.pdf. Un exemplaire imprimé peut être demandé gratuitement.

Publication des prix

Les prix les plus récents des actions sont disponibles sur www.credit-suisse.com.

Echange de fonds/catégories

Les investisseurs peuvent convertir tout ou partie de leurs actions contre des actions de la même catégorie d'un autre compartiment ou d'une autre catégorie du même compartiment ou d'un autre compartiment, à condition que les conditions d'accès dans la catégorie d'actions concernée soient satisfaites. De plus amples informations sur la conversion d'actions et la commission de conversion en vigueur figurent dans le prospectus au chapitre «Conversion d'actions».

Données spécifiques sur les fonds

D'autres catégories d'actions peuvent être proposées pour ce Fonds. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le prospectus. De plus amples informations sur les catégories d'actions commercialisés au public dans la juridiction de l'investisseur sont disponibles sur www.credit-suisse.com.

Réglementation fiscale

Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. Suivant le lieu de résidence de l'investisseur cela peut avoir des conséquences fiscales sur sa situation fiscale personnelle. Pour plus de précisions il est recommandé à l'investisseur de consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de Credit Suisse Fund Management S.A., Luxembourg ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.